

A l'unanimité, les sociétaires proclament le maintien des douze ouvrages existants sur le parcours de pêche. **« Ils sont nécessaires à la régulation de l'eau et au maintien des espèces piscicoles pêchées dans l'Erve depuis des siècles. Aucune justification écologique et scientifique ne permet de détruire un écosystème existant au profit d'une ou deux espèces de poissons. Il est grand temps que le bon sens redevienne la règle dans les aménagements hydrauliques. »**

Paul-Henri de Vitton a tenu à remercier les élus **« qui sont de plus en plus nombreux à apporter leur soutien »**

QUEST-FRANZE 24/02/2015

Chéméré-le-Roi

Pêche : les sociétaires réclament le maintien des ouvrages

L'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques, (Aappma), de la commune et de Saulges, Thorigné-en-Charnie, Saint-Pierre et Saint-Jean-sur-Erve, s'est réunie pour sa 106^e assemblée générale.

Paul-Henri de Vitton a présidé cette réunion en présence des maires de Chéméré-le-Roi et Saint-Jean-sur-Erve, Fabien Angot, de la fédération départementale de la pêche, et Alain Morala, président de Tourisme et patrimoine.

À l'unanimité, les sociétaires proclament le maintien des douze ouvrages existants sur le parcours de pêche. **« Ils sont nécessaires à la régulation de l'eau et au maintien des espèces piscicoles pêchées dans l'Erve, depuis des siècles. Aucune justification écologique et scientifique ne permet de détruire un écosystème existant au profit d'une ou deux espèces de poissons. Il est grand temps que le bon sens redevienne la règle dans les aménagements hydrauliques. »** Paul-Henri de Vitton a tenu à remercier les élus qui **« sont de plus en plus nombreux à apporter leur soutien »**.

L'Aappma est soutenue financièrement par les cinq communes et

la fédération de pêche. L'année dernière, le nombre de cartes vendues a augmenté. **« La fête de la pêche, à Saint-Jean, a été un succès. De nombreux jeunes y ont participé. Cette fête sera renouvelée le 6 juin, à Saint-Pierre-sur-Erve. »**

Pour les pêcheurs sur l'Erve, l'année passée a été marquée par le remplacement d'une ancienne passerelle. **« Les travaux les plus importants ont porté sur le réaménagement de la frayère, avec l'aide de la fédération. Le bassin de grossissement sera opérationnel cette année. »**

De nombreux alevinages seront effectués, en truites, gardons et brochets. L'ouverture de la pêche à la truite est fixée au samedi 14 mars.

Points de vente des cartes : mairie de Saulges, Point info grottes, restaurant de Saint-Jean-sur-Erve et sur Internet. Tél. : 02 43 98 66 60 ou 02 43 70 91 76.



L'Aappma, au complet, lors de son assemblée générale.

Les pêcheurs réclament le maintien des ouvrages